

L'écriture inclusive, une nouveauté ?

*Paru dans le Blog de la revue Carnets de Terrain, 12 octobre 2018
(version raccourcie dans The Conversation du 16 octobre, sous le titre
«Françaises, Français ! Le langage inclusif n'est pas une nouveauté »)*

Les protestations hautes en couleur entendues ou lues à propos de l'écriture inclusive pendant l'automne 2017 ont une nouvelle fois confirmé qu'il existe dans notre pays une hyper sensibilité aux questions de langue, et qu'elle jette régulièrement sur le champ de bataille des troupes aussi persuadées de l'urgence de leur engagement que peu armées pour mener le combat. En janvier-février 2016, elles s'étaient enflammées contre « la réforme de l'orthographe » – qui datait de vingt-cinq ans. Vingt ans plus tôt, en 1997, elles avaient ferrailé pendant des mois contre les ministres (en l'occurrence Elisabeth Guigou, Martine Aubry, Ségolène Royal, Catherine Trautmann et Dominique Voynet) qui avaient demandé à être nommées au féminin (et le gouvernement qui les avait suivies), en dépit de l'intervention régulière de linguistes expliquant qu'elles avaient raison, parce que ce mécanisme est de rigueur en français. Et quinze ans plus tôt encore, ces troupes avaient mis le feu à la planète médiatique pour pouvoir y brûler Yvette Roudy et Benoîte Groult, coupables d'avoir mis sur pied une *Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes*, qui ne se proposait que de rétablir ladite rigueur dans ce domaine. Cet automne, elles s'affolent de la perspective d'abandonner l'accord du participe passé avec le verbe avoir – dont personne ne maîtrise complètement la règle – où paraît prête à s'engager la Belgique francophone.

Le contexte national explique ces protestations intempestives. Le français est enseigné à l'école comme un ensemble de difficultés orthographiques et grammaticales à mémoriser plutôt qu'à comprendre – d'autant que, bien souvent, elles n'ont pas de sens. Mais un bagage capable, à terme, de faire le tri entre celles et ceux « qui savent » et les autres. Entre celles et ceux qui sauront écrire une lettre de motivation, une note de synthèse, un discours, un livre... et les autres. Or « celles et ceux qui savent » ne savent rien, le plus souvent, de l'histoire de leur langue, ni même de ce qu'était réellement cette « langue de Molière » qu'on voit régulièrement alléguée dans les controverses et qu'on croit sauvegarder en s'opposant à tout changement. D'où les cris poussés à l'idée d'écrire *nénufar* (que Molière a connu tel quel) et les évanouissements provoqués par *ognon* (dont le *i* aurait dû être supprimé en même temps que celui de *montaigne*, *campagne*, et autre *besoigne*).

Concernant la « féminisation », bien peu de gens savent que les terribles nouveautés qu'on impute aux féministes n'en sont pas, et que s'il y a idéologie quelque part, elle n'est pas là l'on croit. Car la langue française a bel et bien été l'objet d'infléchissements contraires à son fonctionnement (qui va plutôt vers l'équilibre du féminin et du masculin), par un groupe de pression particulier (l'Académie et consorts), pour des raisons strictement politiques (la mettre au service de l'ordre masculin). Le tout avec la complaisance des gouvernants, qui financent l'Académie et son inutile dictionnaire avec les deniers publics, sans lui

donner la moindre feuille de route, pour pouvoir y caser de temps en temps quelques vieux serviteurs (aujourd'hui Darcos et Giscard, hier Peyrefitte et Veil...).

Tous ces ingrédients ont été rassemblés à l'automne dernier, après que le lobby réactionnaire apparu avec la « manif pour tous » a voulu ériger en affaire d'État une dizaine de points médians aperçus dans un manuel scolaire : des intellectuel·les toujours pas informé·es mais prêt·es à monter au créneau pour sauver la civilisation française ; des médias sans cesse prêts à s'enflammer sur un sujet pour lequel ils ne disposent toujours pas de spécialistes ; l'Académie, qui, toujours pas composée de linguistes, a cru bon crier au « péril mortel » ; le pouvoir, toujours opportuniste, dont le ministre de l'Éducation s'est contenté de dire de l'écriture inclusive que « c'est laid », et dont le Premier ministre a saisi l'occasion de faire plaisir à la droite en promulguant une circulaire (qui ne fait qu'interdire les abréviations dans le *Journal officiel*).

Des innovations limitées et encore en cours d'ajustement

L'écriture inclusive n'a pourtant rien de bien nouveau, à part son nom, qui a une vingtaine d'années mais qui n'a que récemment devancé ses concurrents (écriture *égalitaire, épïcène, non sexiste, non discriminante...*). Les abréviations qui ont tant soulevé d'émotions (artisan·e) sont pour leur part en expérimentation depuis un peu plus longtemps ; sous leur forme la plus archaïque, les parenthèses, elles ont d'ailleurs reçu l'aval d'institutions aussi peu soupçonnables de féminisme que le Ministère de l'Intérieur, à qui l'on doit le « né(e) » qui figure sur nos cartes d'identité. L'emploi des termes féminins désignant des fonctions prestigieuses, qui relève aussi de l'écriture inclusive, est plus ancien encore : il a fait l'objet de plusieurs circulaires de Premiers ministres, dont la première date de 1986. Quant à l'expression successive des termes féminins et masculins (« les candidats et les candidates », « celles et ceux », ...), elle remonte au moins aux discours du Général de Gaulle, qui commençaient par « Françaises, Français ». Le père de l'écriture inclusive, c'est lui !

Comme on le comprend avec les deux derniers exemples, ce n'est pas d'*écriture* que nous devrions parler, mais de *langage inclusif* : celui qui inclut. D'abord les femmes, massivement exclues du langage ordinaire, mais aussi les minorités, généralement malmenées linguistiquement¹.

Ses adeptes se sont échiné·es à le répéter cet automne, et il faut le redire : le langage inclusif n'est nullement réductible à une typographie spécifique, comme celle des points médians, et il peut même s'en passer tout à fait. Rien ne m'oblige à écrire « les Français·es » : je peux écrire les deux mots en toutes lettres, en reproduisant ce que je fais à l'oral. Simplement, c'est plus rapide à écrire, et ça prend moins de place. Les abréviations sont faites pour cela, depuis que l'écriture existe. Jusqu'à présent, elles servaient à raccourcir des mots (Dr, M., Mme...). Là, il s'agit d'écrire deux mots en un seul. À besoin neuf, réponse neuve – même si cela fait une vingtaine d'années qu'on bricole pour savoir comment faire au mieux, et quel signe est le plus adapté pour noter cette abréviation-là. Le point milieu, ou

¹ L'invitation à user d'expressions « englobantes » (par exemple *le personnel enseignant* plutôt que *les enseignantes et les enseignants*), ou les termes épïcènes (*adeptes* plutôt que *partisan·es*) tend à inclure aussi les personnes intersexes, qui peuvent ne pas se reconnaître dans l'un ou l'autre groupe. Cet effort demeure néanmoins marginal : les langues romanes contraignent fortement au choix entre féminin et masculin pour parler des personnes.

médian, n'est que le meilleur des candidats expérimentés, après les parenthèses, les traits d'union, les E majuscules et les points bas, en raison de sa discrétion, de son insécabilité, de son emploi nouveau et spécifique à cet usage (et donc dénué de connotations positives ou négatives). Quant à son utilisation, elle laisse encore à désirer. Les années qui viennent verront certainement sa simplification (le second point dans les mots au pluriel est à oublier, c'est un simple héritage des parenthèses). Et aussi sa restriction aux termes très proches morphologiquement (« artisan·es » et « ouvrier·es », mais pas « acteur·rice »). C'est le seul débat qui, dans un contexte apaisé, c'est-à-dire informé, aurait dû avoir lieu l'automne dernier. Les responsables de l'Agence Mots-clés, à l'origine du premier *Manuel d'écriture inclusive* (2016) et moi-même faisons la promotion d'un système plus simple que celui qui a généralement cours dans *Le Langage inclusif: pourquoi, comment*.

Des ressources séculaires, qu'il suffit de réactiver

Loin de se réduire, donc, à cette question qui ne concerne que l'écrit, le langage inclusif repose sur différentes ressources du français, qui ont toutes plusieurs siècles d'existence.

Celle qui consiste à nommer les femmes avec des noms féminins, de même qu'on nomme les hommes avec des noms masculins, est de rigueur dans toutes les langues romanes. La bagarre menée depuis les années 1970 pour bannir les appellations masculines (*l'auteur, le juge, le professeur, le ministre, le maire...*) ne consiste qu'à refermer une parenthèse de quelques siècles, voire de quelques décennies pour les fonctions politiques et la haute fonction publique. Parenthèse durant laquelle des grammairiens masculinistes ont explicitement condamné des mots féminins d'usage courant, afin que certaines activités, fonctions, métiers et dignités qu'ils estimaient propres à leur sexe aient l'air d'être impropres aux femmes. Des centaines de textes témoignent du fonctionnement normal de la langue avant leur action, puis encore longtemps après (c'est ce que j'ai appelé les « résistances de la langue française »). Ainsi, *Mairesse* figure parmi les métiers soumis à l'impôt au XIII^e siècle, au même titre que *féronne, maréchale* et *heumière*. *Écrivaine* est attesté dès le XIV^e siècle, *autrice* depuis le XV^e, les premiers académiciens utilisaient d'ailleurs ces mots normalement. *Procureuse* figure dans le dictionnaire de Richelet, *ambassadrice* dans le premier qu'ait fait l'Académie ; les immortel·les devraient décidément lire leurs prédécesseurs ! On a appelé *médecines* les femmes soignantes jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Il y a eu des *provisseuses* dans les couvents de femmes durant des siècles. *Professeuse* est répertorié en 1845 dans le *Dictionnaire des mots nouveaux* de Radonvilliers, qui donne du reste comme exemple « professeuse de langue » ! Mais on le trouvait déjà dans les *Lettres écrites de Lauzanne* d'Isabelle de Charrière (1785), et il est toujours employé dans certains pays francophones. Voltaire utilisait les mots *inventrice* et *huissière*. La presse parisienne a fêté les premières *chevalières* et *officières* de la Légion d'honneur – et même le mot *commandeuse* a existé, à côté de *commandeur* (c'est les noms qu'on donnait aux dirigeant·es des plantations en Afrique coloniale).

Ce que nous appelons aujourd'hui des « doublets », ou des « doubles flexions », est également une pratique très ancienne – bien plus que les discours du général de Gaulle ! La coutume de Vitry (le-François), mise par écrit en 1481,

stipule à propos des serfs que « tous hommes ou femmes de corps sont audit baillage [susceptibles] de poursuite, en quelque lieu qu'ils aillent demeurer [...]. Car tels hommes et femmes de corps sont censés et réputés du pied et partie de la terre » (art. 145). Les *Reglemens des maîtres passementiers, tissutiers et rubaniers de la ville et faubourgs de Lyon* (1763) précisent que « nul maître ne pourra tenir plus d'un apprentis ou d'une apprentisse à la fois », qu'il « paiera l'apprentis ou l'apprentisse pour son année en apprentissage », que « ne pourra aussi aucun maître avoir un apprentis ou apprentisse s'il n'est marié » (art. 8)... La double flexion figure six fois dans ce seul article, elle est systématique. Ce qui n'est nullement préconisé aujourd'hui, mais qui montre que personne ne trouvait « lourd » ou « ridicule » ce qui est décrété tel avec tant d'assurance par les esprits chagrins du XXI^e siècle.

L'ordre alphabétique ne paraît pas non plus pouvoir être mis au compte des innovations, même si son recours ici est nouveau. Se pose en effet la question de savoir dans quel ordre disposer les doublets : « Françaises, Français ! », « Travailleuses, travailleurs ! » ou le contraire ? Les politiques qui ont mis ces formules au point avaient choisi la « galanterie », là où l'ordinaire déférence au sexe masculin nous a fait dire jusqu'il y a peu de temps « l'égalité hommes-femmes ». L'une n'étant que l'envers de l'autre, l'ordre alphabétique – totalement arbitraire – apparaît comme la solution idéale : « les candidates et les candidats », mais « les auteurs et les autrices ». En faisant démarrer ce mécanisme avec l'article, pour ne pas voir revenir par la fenêtre ce qu'on a mis à la porte : « la directrice et le directeur ».

Un autre pilier du langage inclusif est l'accord de proximité, qui, à côté de l'accord selon le sens, a été d'usage pendant des siècles en français, avant et encore bien après l'invention de l'accord selon le genre « le plus noble » (Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, 1647 ; Bouhours, *Doutes sur la langue française*, 1674), ou « le plus fort » (Dictionnaire de Furetière, 1690, entrée « MASCULIN »), ou « le premier des genres, parce que ce genre est attribué particulièrement à l'homme » (Dictionnaire de l'Académie, 1762, entrée « MASCULIN »). L'accord de proximité évitait de se casser la tête : lorsque plusieurs substantifs doivent être qualifiés par un adjectif ou un participe, c'est le plus proche qui donne ses marques. Ainsi le théologien janséniste Pierre Nicole, parle-t-il, dans son traité *De l'éducation d'un prince* (1670), de « ces pères et ces mères qui font profession d'être chrétiennes » (et non *chrétiens*). Renouer avec ce mécanisme permet d'éviter les répétitions (et les recours aux abréviations, si l'on y est allergique) : « Les acteurs et les actrices qui ont pris position ont été entendues et seront reçues bientôt par la ministre » (plutôt que *entendus* et *reçus*). L'accord selon le sens permettait quant à lui de ne pas mettre tous les substantifs à accorder sur le même plan, si pour une raison où une autre on donnait plus d'importance à l'un d'eux, comme dans le titre de ce livre publié en 1571 : *Le Parnasse des poètes françois modernes contenant leurs plus riches et graves sentences, discours, descriptions et doctes enseignemens, recueillies par feu Gilles Corrozet, Parisien* (et non *recueillis*). Renouer avec cette logique nous autoriserait enfin à écrire : « Cinq fillettes et deux chiens ont été retrouvées mortes dans les décombres » (et non *morts*) ; et surtout à nous adresser au féminin à une assemblée essentiellement féminine. Le retour à ces systèmes simples aurait surtout l'avantage de ranger au magasin des antiquités la ritournelle qui dit que « le masculin l'emporte sur le féminin » (version III^e République du *genre le plus noble*), ou sa variante euphémisée « le masculin

l'emporte » (où donc ?), qui font des ravages dans les têtes des filles comme dans celle des garçons.

Des exigences nouvelles

Enfin, le langage inclusif consiste à mettre aux oubliettes aussi le terme *homme* dans tous les cas où l'on veut parler de l'espèce humaine, que ce soit au café du commerce, dans les amphis de paléontologie, dans les copies de philosophie ou dans les lieux dédiés à la parole publique, notamment à propos des « droits de l'homme ». Avec ou sans majuscule. D'une part, celle-ci est inaudible, et à l'écrit bien souvent oubliée ; elle est d'ailleurs d'usage récent (le Dictionnaire de l'Académie ne la préconise que dans son édition en cours – démarrée en 1936, la lettre H ayant dû être traitée dans les années 1960). D'autre part, les droits de l'homme ont exclu les femmes jusqu'à ce que des textes législatifs viennent explicitement les leur ouvrir : d'abord l'Ordonnance du 21 avril 1944, qui précisa que « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes », puis la Constitution de 1946, qui stipula que « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». Une fois de plus, la confusion revient à l'Académie. Avant elle, personne n'avait eu l'idée de soutenir que le mot *homme* désigne « toute l'espèce humaine, et se dit de tous les deux sexes » (*Dictionnaire* de 1694), même si, évidemment, les hommes n'avaient pas attendu les immortels pour se croire le plus beau fleuron de ladite espèce, le mieux servi par la nature, le plus aimé de Dieu. Que les juifs pratiquants continuent de le remercier chaque matin « de ne pas [les] avoir fait femme » est possible, et après tout la chose les regarde. Mais que la Constitution française persiste à proclamer « solennellement son attachement [*l'attachement du peuple français*] aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789 », ceci n'est plus tolérable.

Autrement dit, à part les abréviations, rien de nouveau sous le soleil. Le langage inclusif ne consiste qu'à recourir à des usages validés par le temps, parce que fondés sur le système de la langue, la politesse, l'exactitude, la raison. Ce n'est pas par hasard que ces usages s'étaient imposés, qu'ils ont survécu aux tentatives d'éradication, et qu'on les a retrouvés dès lors qu'on en a ressenti le besoin – c'est-à-dire dans un pays qui prétend désormais promouvoir l'égalité, et où des gens, des groupes, des forces poussent à la réalisation de cet objectif. Il s'agit de généraliser ces usages. Ce qui implique une action concertée, à la fois dans l'ensemble de la société pour parvenir à l'homogénéisation des (meilleures) nouvelles pratiques, et dans l'éducation nationale pour qu'elles soient enseignées à l'âge où l'on apprend à maîtriser sa langue.

Dans son ensemble, cependant, le langage inclusif dessine bel et bien un programme politique ambitieux – pour ne pas dire révolutionnaire. Il ne s'agit rien de moins que de démanteler les stratégies élaborées pour installer en douce dans les cerveaux l'évidence absolue, incontestable, légitime de la supériorité masculine. Ce n'est pas non plus un hasard si des grammairiens et intellectuels masculinistes y ont travaillé avec application, s'ils ont intrigué inlassablement pour que l'État les suive, et si ceux d'aujourd'hui montent au créneau pour défendre cet édifice. Ni si leur bras armé n'a pas hésité, l'année dernière, à crier à ce « péril mortel » où serait la langue française, à partir du moment où la puissance du masculin y serait amoindrie.

Le danger pour ces gens, de fait, ne réside pas dans les transformations que le français pourrait subir, car seules sont susceptibles de « prendre » celles qui iront puiser dans ses ressources, qui prendront appui sur son système. Le danger est que le grand public comprenne que la langue n'est pas un « donné » qui serait tombé du ciel avec toutes ses bizarreries : que des gens l'ont complexifiée à plaisir pour pouvoir « se distinguer des ignorants et des simples femmes », comme le disait crûment dans les années 1660 l'homme qui était alors chargé de la confection du dictionnaire de l'Académie, Eudes de Mézeray. Que ce qui a été fait dans un sens peut être fait dans l'autre. Que l'école, chargée malgré elle d'enseigner que « le masculin l'emporte sur le féminin », pourrait enseigner qu'il l'a emporté longtemps parce que des misogynes le voulaient ainsi, mais qu'il ne l'emporte plus, parce des féministes et des hommes progressistes se sont battus contre eux pendant des siècles, et qu'elles et ils ont finalement gagné la partie.

Éliane Viennot